



Surface Hors Oeuvre Nette-SHON

Par **Belinda**, le 28/04/2011 à 12:46

Bonjour,
J'ai besoin d'avoir des précisions sur la SHON.
Q'entendez-vous exactement par la somme totale des planchers?
Faut-il compter le plancher haut du RDC?
Merci pour les précisions que vous pourrez me donner.

Par **Claralea**, le 28/04/2011 à 13:11

Bonjour,

[citation]***Lors d'une demande de permis de construire, le pétitionnaire doit mentionner la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) de la construction prévue.***

Cette surface est égale à la Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB) après diverses déductions détaillées plus loin.

Le calcul de la SHOB constitue donc la première étape nécessaire à la détermination de la SHON.

1- [fluo]La SHOB [fluo]d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculées à partir du nu extérieur des murs de façades et au niveau supérieur du plancher,

- y compris les combles et sous-sols, aménageables ou non, les balcons, les loggias et toitures-terrasses ;

- non compris les éléments ne constituant pas de surface de plancher, comme les terrasses non couvertes de plain-pied avec le rez de chaussée, les saillies à caractère décoratif, les vides (trémies d'ascenseur ou d'escalier, rampes d'accès).

2- [fluo]La SHON[/fluo]. De cette SHOB ainsi calculée, il convient alors de faire les déductions suivantes pour connaître la SHON

- surfaces des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (notamment hauteur sous plafond ou sous toiture inférieure à 1,80 m²,

- surfaces des toitures-terrasses, des balcons et des parties non closes situées au rez de chaussée,

- surfaces des bâtiments ou parties des bâtiments aménagés en vue du stationnement

[/citation]

Le plancher haut n'est pas une surface habitable

Par **Belinda**, le **28/04/2011** à **14:23**

Je précise qu'il s'agit d'une maison avec R+1+combles et non une maison de plein pied.
Merci de me préciser si cela change la réponse que vous m'avez faite précédemment.